

**RAPPORT MORAL 2020**  
**DE**  
**L'ASSOCIATION DES RESCAPÉS DE MONTLUC**  
**(7 DÉCEMBRE 2021)**

Rendez-vous annuel imposé par la législation sur les associations, l'assemblée générale est aussi un agréable temps fort de retrouvailles entre le conseil d'administration et les adhérents qui, assurément, ne sont pas, ne doivent pas être de simples bailleurs de fonds.

Merci à vous, adhérents présents, venus parfois de loin (Troyes, Paris Grenoble), merci à vous adhérents absents pour vos marques d'amitié exprimées à l'occasion de l'assemblée.

Au nom des adhérents, Monsieur le directeur des Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, un très chaleureux merci pour votre invitation à tenir cette réunion dans votre bel amphithéâtre. Aux Archives, l'Association est toujours accueillie les bras ouverts, toujours gratifiée par vous-même, votre adjointe Sophie Malavieille et vos collaborateurs des plus délicates attentions. Pareille fraternité était celle dont nous rêvions pendant les neuf années qui furent celles du combat de l'Association pour l'avènement du Mémorial de Montluc.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, l'Association a eu la tristesse de déplorer la disparition de cinq adhérents rescapés dont le parcours est retracé dans le *Bulletin* devenu *Les Annales* :

- Élisabeth Bury-Séquestra (1922-2021) aurait eu 100 ans en janvier prochain. Résistante du Réseau Marco-Polo, elle avait été arrêtée à Mâcon puis, de mai à juillet 1944, internée à la cellule 21 de Montluc. Elle était rescapée du camp de Ravensbrück et du Kommando de Beendorf ;

- Jean Monin (1927-2019), agent de l'Armée secrète arrêté en Haute-Savoie, avait été détenu à la cellule 52 de Montluc, de fin janvier à février 1944. Il était rescapé du camp de Mauthausen et du Kommando de Gusen II ;

- Pierre Suzor (1922-2020) aurait lui aussi fêté ses 100 ans l'année prochaine. Agent de l'Armée secrète, il avait été arrêté à Lyon, puis interné à l'Atelier de Montluc, du 27 octobre 1943 jusqu'au 20 janvier 1944. Il était rescapé du camp de Buchenwald ;

- Bernard Walch (1925-2020), agent de la Résistance à titre isolé, arrêté à Lyon le 27 juillet 1944, avait été conduit à Montluc, d'où il avait réussi ce même jour à s'échapper ;

- Armand Wildfogel (1926-2020), raflé à Lyon, puis interné à la Baraque aux Juifs de Montluc, du 13 mai jusque vers le 15 juin 1944, avait réussi près de Dijon à s'évader du wagon qui le transportait au camp de Drancy.

Depuis la dernière assemblée générale, dix adhérents sont décédés :

- Jean Archer, centenaire cette année, était le fils de Louis Archer, agriculteur résistant de Saint-Genis-Laval. Interné à Montluc, il fut massacré le 19 juillet 1944 à Châtillon-d'Azergues ;

- René Chevailler, adhérent sympathisant, était le fils de Jean-Claude Chevailler, ouvrier résistant des Groupes-francs de l'Armée secrète. Arrêté par des Français, il fut fusillé par des compatriotes le 19 février 1944 au Fort lyonnais de la Duchère ;

- Gérard Curis, neveu de Gabriel Curis, moine cistercien résistant, arrêté à la Trappe des Dombes, interné au Réfectoire des hommes de Montluc, de décembre 1943 à janvier 1944. Déporté au camp de Buchenwald, il mourut le 11 avril 1944 pendant le bombardement du camp de Bergen-Belsen ;

- Marie-Agnès Déchelette était la petite-fille de Victor Déchelette, industriel résistant arrêté à Roanne, interné à la cellule 74, puis à la 51 de Montluc, de mai jusqu'au 23 août 1944. Ce jour, il fut libéré en même temps que ses frères Antoine et Charles et son neveu Georges ;

- Jacques Dugelay était le neveu d'Élisabeth George, étudiante en polonais et résistante d'un réseau polonais. Arrêtée à Lyon, internée à la cellule 20 de Montluc, du 12 octobre 1943 au 27 janvier 1944, déportée au camp de Ravensbrück, elle fut libérée au cours du printemps 1945 ;

- Brigitte Gaget, née Martin, était la fille d'un cousin germain de Daisy Martin, dirigeante de l'Union féminine civique et sociale (UFCS), résistante arrêtée à Lyon, internée à la cellule 5, puis à la 27 de Montluc, du 8 mars au 20 août 1944, massacrée à Saint-Genis-Laval ;

- Ugo Iannucci, adhérent sympathisant, ancien bâtonnier du Barreau de Lyon, il avait défendu des associations de résistants et de déportés, partie civile aux procès Barbie et Papon ;

- Yolande Merono, adhérente sympathisante, avait été profondément marquée par la période de l'Occupation à Lyon qui avait été celle de sa jeunesse ;

- Rolande Petoton, née Gominet, était la sœur unique de Hubert Gominet, agent de la Résistance arrêté à Villeurbanne, interné à Montluc de la mi-juin jusqu'au 20 août 1944, jour où il fut massacré à Saint-Genis-Laval ;

- Lucette Bonhomme, née Sengissen, centenaire cette année, était la fille d'Alexandre Sengissen, arrêté à Nantua, interné au Réfectoire de Montluc, du 2 février au 21 août 1944, jour où il fut libéré.

À leur mémoire, une minute de silence est observée.

Résistante rescapée de la Déportation, Pierrette Brochay-Rossi est toujours, à 103 ans, la doyenne des adhérents de l'Association, comme Martin Leclère, petit-fils d'Anne-Marie Curis-Leclère, résistante internée à Montluc, rescapée de la Déportation décédée, est toujours le benjamin. Il est âgé de moins de 30 ans.

Au cours de l'exercice écoulé, la crise sanitaire a interrompu les traditionnelles réunions mensuelles des adhérents au Mémorial de Montluc, le premier lundi de chaque mois. Toutes les manifestations publiques ayant été annulées pour la même raison, votre président a, pendant cet exercice, très peu représenté l'Association.

Pour autant, l'activité n'a pas ralenti dans le cadre du Bureau de l'Association. La secrétaire générale (Chantal Morel-Janin) et le vice-président chargé de la Mémoire de la Shoah (Claude Sommer) ont travaillé, la plupart des mardis et jeudis, au local de l'Association mis à la disposition par le Département du Rhône. Outre les nombreux courriers, les réponses aux interrogations formulées par Internet, et toute la contraignante bureaucratie, Chantal et Claude se sont consacrés à la continuation de création de dossiers individuels d'internés à Montluc, ceci avec une grande performance pour retrouver les uns et les autres, nonobstant les orthographe fantaisistes, les différents traquenards inhérents à toute recherche. À ce jour, plus de 8000 dossiers individuels et plus de 2500 portraits d'internés sont conservés aux Archives, qui ont classé environ 3500 dossiers.

Dans le même temps, Nicole Janin et Gilbert Latour ont chaque semaine classé par ordre alphabétique le monceau d'additifs destiné à compléter les dossiers existants, tout en assurant un lien constant avec les archivistes dont il faut souligner la courtoisie comme la compétence.

Également, Marie Lanoiselée-Frénéa, Patrick Léger, Michel Morandet et Charles Rivoire ont, avant passation aux Archives, créé les couvertures des dossiers individuels qui présentent un résumé succinct de chaque parcours.

Michel Cinquin et Chantal Morel-Janin ont assuré de nombreuses saisies de textes et, pour le *Bulletin*, devenu *Les Annales*, Chantal Jorro a effectué la dernière relecture des 128 pages. Quelques adhérents ayant déploré la non-parution du *Bulletin* depuis janvier 2019, il faut préciser que pendant cette période sont parus le fascicule des 75 ans de l'Association, le catalogue *Libération, Retour d'internés à Montluc déportés* et l'ouvrage *Poste et Télécommunications du Rhône sous l'Occupation, Résistance, arrestations, Montluc, exécutions, déportations*, écrit par les adhérents Jean-Marc Mourier et Michel Morandet. Pour les questions de réécriture, de style, d'orthographe et de typographie..., ce numéro a demandé plus de deux cents heures de travail à votre président.

Le 24 août 2020, sous la présidence du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a été inaugurée l'exposition « Libération, Retour d'internés à Montluc déportés » qui, avec ses 22 panneaux, a généré un temps très important de préparation. Malheureusement, à cause d'un nouveau confinement, l'exposition a été visible pendant seulement quelques jours, puis elle a été démontée par le Mémorial, à l'insu de l'Association.

Autre conséquence du covid, les Prix de l'Association à destination des collégiens de troisième ont été annulés, comme les cérémonies annuelles à la mémoire des fusillés de Villeurbanne/La Doua et des martyrs de la Gestapo de Bellecour. Seul l'hommage rendu par l'Association aux morts à Montluc a eu lieu devant le Mémorial le premier lundi de décembre.

Les 2 mars, 8 juillet, 7 septembre et 5 octobre, le conseil d'administration de l'Association s'est réuni pour débattre des questions du moment et décider des orientations à venir.

Votre président a activement représenté l'Association aux deux conseils d'orientation du Mémorial de Montluc, formulant des propositions et prenant nettement position contre certains projets, partageant le même état d'esprit que le président du conseil.

Grâce aux subventions des villes de Lyon et de Villeurbanne, du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, au sympathique don pérenne et annuel de l'Association nationale des membres de l'Ordre du Mérite/section du Rhône et de la métropole de Lyon, l'impact financier des publications a pu être supportable pour les finances de l'Association, sans altérer le montant du livret d'épargne destiné depuis des années à être un fonds de roulement pour acquitter d'éventuelles fortes dépenses de publications, sans avoir recours à l'emprunt. Ces publications font partie de l'image de marque de l'Association, principalement elles mettent à l'honneur des parcours d'internés jusqu'alors invisibles. Que les collectivités publiques et notre consœur dispensatrices de subventions et don soient pleinement assurées de la parfaite gratitude de l'Association qui a parfaitement conscience de l'effort consenti. Toujours l'emploi de ces fonds finance les différentes publications de l'Association essentiellement destinées à promouvoir des parcours individuels d'internés à Montluc par la Gestapo.

Constatation récurrente, cette année, plus encore que les années précédentes, autre conséquence du covid, l'effectif des adhérents a considérablement baissé. Le décalage de la tenue de l'assemblée générale en septembre a fait que nombre d'adhérents ne savaient plus s'ils avaient ou non payé leur cotisation, aussi plusieurs relances ont-elles un peu remédié à cette chute. Vérité est d'affirmer que certains adhérents, lorsqu'ils ont obtenu de l'Association ce qu'ils espéraient, désertent sans le dire...

Depuis de nombreuses années, le montant de la cotisation est volontairement plafonné à 20 euro, le conseil d'administration remercie les nombreux adhérents qui la majorient généreusement, parfois très généreusement.

Au demeurant, plus que jamais une « remontada » de l'effectif des adhérents est souhaitable, non pas pour un aspect financier mais pour une question de représentativité et d'autorité, face à des évolutions discutables, notamment celle de présenter l'histoire de Montluc en douze périodes dans le Réfectoire, à ce jour consacré aux seules années 1943-1944.

Chaque adhérent, descendant d'une ou plusieurs victimes de la Gestapo passées à Montluc, doit être conscient du vieillissement des adhérents de l'Association. Chacun doit avoir à cœur de motiver les quadragénaires, quinquagénaires et sexagénaires de sa famille pour, dans un premier temps, rejoindre l'Association, puis, plus tard, lorsqu'ils auront plus de loisir, s'engager dans son fonctionnement. Le passage de relais de la première génération de l'après, actuellement aux commandes, à la suivante est une nécessité. Un Mémorial ne peut, ne saurait fonctionner sans la vigilance, la force de proposition de celles et ceux dont l'histoire familiale est liée à la période tragique de Montluc. Descendants de victimes juives, raflés ou résistantes, tous ont un droit de regard moral inaliénable.

Entre 2000 et 2009, après l'avoir initié, l'Association a mené le combat pour l'avènement du Mémorial de Montluc, en associant à ses actions l'Association Les Fils et Filles des déportés juifs de France. À la manière des résistants, elle a été un état d'esprit qui serait resté sans lendemain sans l'habile initiative du procureur général Jean-Olivier Viout qui, sans conteste, est à jamais le sauveur du site de Montluc, geôle régionale de la Gestapo en 1943-1944, classé comme tel au titre de Monument historique.

Le 4 novembre dernier, ont eu lieu à Montluc, le matin, le conseil scientifique du Mémorial, l'après-midi, le conseil d'orientation du Mémorial. Au cours de ces deux réunions, Monsieur Viout, ès qualité de président du conseil d'orientation, s'est opposé à différentes positions tenues par l'Administration, toutes oppositions soutenues sans réserve par l'Association des rescapés de Montluc.

Au cours de ce « dies horribilis », la future muséographie prévoit d'afficher dans le Réfectoire des hommes, au lieu et place des panneaux actuels évoquant ce que fut Montluc entre 1940 et 1945, une présentation globale de la prison allant de 1921 à 2009, autour de douze thématiques. Ainsi, la période de l'occupation nazie serait noyée au milieu de multiples informations, elle ne serait qu'un épisode parmi d'autres de l'histoire du site, alors que, à la constitution du Mémorial, il avait été acté par l'Administration que le Réfectoire et l'aile des hommes du bâtiment cellulaire seraient à jamais sanctuarisés comme devant exclusivement évoquer la répression nazie à travers la prison de Klaus Barbie.

Pareille accumulation d'informations étrangères à la période de l'Occupation dans une surface d'exposition limitée ne pourrait que brouiller la compréhension des scolaires sur l'objet central de leur visite au Mémorial de Montluc, à savoir une meilleure appréhension de la répression nazie à travers ses victimes, c'est-à-dire des Juifs, des raflés et des résistants.

La partie des ateliers où furent incarcérés les 44 enfants d'Izieu étant définitivement écartée, comme espace de mémoire, l'évocation de cet archétype du crime contre l'Humanité devrait continuer à se contenter de l'exigu local des anciens lavabos au rez-de-chaussée du bâtiment cellulaire ! Sans conteste, le martyre de ces enfants est et sera toujours l'un des fondements du Mémorial de Montluc.

Par ailleurs, le conseil d'orientation du Mémorial a été exclu de l'énumération de cette nouvelle orientation de la muséographie du Mémorial. Ainsi, reste posée la regrettable interrogation sur l'utilité d'un tel conseil, réduit à donner l'illusion d'une concertation de l'État avec les associations mémorielles. Peut-on imaginer qu'il en soit autrement ?

Enfin, l'Association des rescapés de Montluc stigmatise le projet inadmissible de conditionner l'accès au Mémorial de Montluc au versement d'un droit d'entrée de 5 euro, au motif que la visite d'un lieu de la Mémoire nationale ne peut se monnayer. La visite du camp d'Auschwitz sans guide est gratuite, tout comme, en France, Oradour-sur-Glane ou le Mont Valérien, et, à proximité de Montluc, le Mémorial Jean-Moulin, à Caluire-et-Cuire, financé par la ville.

Le Mémorial de Montluc doit-il tristement se distinguer en commercialisant l'accès à ses murs porteurs de la mémoire de la douleur et de la mort de ses internés par la Gestapo ?

Assurément, « les Jours heureux » dont ont rêvé les internés par la Gestapo, dont ont rêvé les rescapés et adhérents de l'Association pendant le long combat de neuf années qui fut le sien pour l'avènement du Mémorial, ne sont pas de mise ; pour autant, il ne faut pas baisser les bras, toujours espérer le dialogue...

Bruno PERMEZEL